

---

## Informations importantes du responsable Antidoping

Dès le 1er janvier 2017, notre Association a intégré Swiss Olympic, organisation faitière du sport suisse. De ce fait, la lutte contre le dopage passe sous la responsabilité de la Fondation Antidoping Suisse.

Selon l'article 20 des statuts de Swiss Olympic concernant le dopage, notre Association doit également poursuivre à l'avenir ses engagements pour la lutte contre le dopage.

Pour les actifs, il n'y a aucun changement au quotidien. Les instructions importantes sont toujours valables :

- Ce sont les substances et les méthodes interdites selon la liste de dopage de Antidoping Suisse qui est renouvelée chaque année.
- Pool de contrôle. En 2017 il n'existe pas de pool de contrôle, néanmoins des échantillons seront prélevés hors concours.
- Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). Les demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques doivent être, comme auparavant, présentée rétrospectivement lors d'un résultat d'analyses correspondant. Lors d'un résultat d'analyses correspondant, les raisons médicales doivent être présentées à l'aide d'un certificat médical.
- La recherche de médicament peut se faire sur le site [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch) ou par l'application mobile qui informe sur tous les médicaments de la Suisse – pas de prise de médicament par l'athlète sans vérification.
- Les suppléments et compléments alimentaires sont un facteur à risque de contamination par des substances interdites et ne peuvent être contrôlés par la recherche de médicaments.  
La responsabilité est portée uniquement par l'athlète.

### **Un actif de notre Association doit toujours s'attendre à être contrôlé.**

Points importants pour les comités d'organisation de fête de lutte :

Local : La mise à disposition d'un local reste d'actualité. Des exemples sont téléchargeables sur [www.esv.ch/dokumente](http://www.esv.ch/dokumente).

- Le contrôleur antidopage s'annonce lors d'un contrôle sur la place de fête auprès du président ou du chef technique selon les états respectifs des Associations régionales, cantonales ou des régions bernoises.
- Le contrôleur antidopage s'annonce avec la carte d'identité de Antidoping Suisse.
- Le contrôleur antidopage est accompagné jusqu'au local et selon discussion lui transmettre les documents nécessaires (participants, classement, etc.).
- Après la manifestation. Suggestions, vœux ou autres lacunes doivent être annoncés au responsable antidoping ou à un membre de la commission antidoping de l'AFLS.

Le responsable antidoping de l'AFLS se tient à disposition pour toutes questions éventuelles.

L'Association fédérale de lutte suisse réaffirme son engagement à un sport propre et soutient la lutte contre le dopage sans condition.

Alfred Brunner, responsable antidoping de l'AFLS